

# Une approche de développement économique solidaire de proximité

## INTRODUCTION

Dans un contexte de crise économique persistante, l'économie de proximité apparaît comme un des leviers de développement pour un territoire. Le concept de proximité semble d'ailleurs répondre de plus en plus aux aspirations des citoyens, souvent bousculés par une mondialisation de plus en plus présente.

L'activité économique de proximité peut s'avérer porteuse à la fois de croissance et de lien social, rendant son développement et sa valorisation d'autant plus importante. Il peut être opportun qu'elle soit davantage mise en valeur dans la mesure où elle constitue un vivier d'emplois existants et potentiels.

Elle est aussi, en réduisant le transport de la production, une réponse pertinente à l'enjeu environnemental important qu'est la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'économie de proximité – qui ne répond pas à une définition précise – recoupe des pans d'activité tournés essentiellement vers la satisfaction des besoins et aspirations des populations et des entreprises présentes sur le territoire (artisanat, commerces, services, tourisme notamment), gérés à la fois par des entités issues de l'économie traditionnelle et des structures issues de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'économie de proximité revêt donc des caractères et des enjeux stratégiques et diversifiés (attractivité du territoire, développement de l'emploi, émergence et la valorisation des filières locales, circuits courts) qu'il semble intéressant d'investir dans le cadre de notre Pole Territorial de Coopération Economique (PTCE).

Si essentielle soit-elle, elle n'a pas pour autant vocation à remplacer les autres systèmes économiques. Economie de proximité et économie mondialisée ne s'opposent pas. Dans le monde ouvert qui est le nôtre, où la circulation des personnes, des biens, des services et des informations ne connaît pas de frontière, ces deux systèmes sont parfaitement complémentaires.

Il ne s'agit donc pas d'aboutir à une société locale vivant en autarcie. Il s'agit de souligner le rôle important que l'économie de proximité a à jouer pour préserver et développer l'emploi d'une part et pour dynamiser le territoire d'autre part.

### Les objectifs de cette note de cadrage

### Il s'agit de partager une vision fondée sur un développement de notre territoire avec toutes les parties prenantes du projet

Dans le cadre de son projet de recherche et développement en innovation sociale, « **Émergence Beauvaisis** » souhaite se concentrer sur ce pan essentiel de l'économie que constitue l'économie de proximité en travaillant notamment autour des questions suivantes :

- Comment créer et développer de nouvelles activités économiques durables qui mettent en valeur les ressources de nos territoires ?
- Comment développer l'économie de proximité en créant des entreprises qui répondent au plus près des besoins et attentes des picards ?
- Comment faire en sorte que les entreprises apprennent à travailler les unes avec les autres sur le territoire ?
- Comment dynamiser les logiques d'émergence de projets économiques ?

# I. Economie de proximité : Contours et enjeux

Nous nous sommes appuyés dans le cadre de cette étude sur un rapport du Cese Picardie de 2015 et du Conseil Economique, Social et Environnemental National de 2010, intitulé « L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française ».

Nous avons décidé de nous approprier la définition des concepts tels que présentés dans ce rapport et auquel R Cherfaoui et S Bouraya ont contribué, afin de pouvoir se concentrer sur les préconisations à formuler au niveau de l'agglomération du Beauvaisis.

## 1. La proximité : une attente de plus en plus prégnante de la population

Pour bien comprendre ce qu'il faut entendre par économie de proximité, il convient avant toute chose de revenir brièvement sur la notion même de proximité, qui s'avère être une notion polysémique et relativement complexe dans la mesure où il n'existe non pas une, mais des proximités.

### 1.1. Les différentes dimensions de la proximité : une notion polysémique

Trois types de proximité peuvent être retenus :

- **La proximité géographique** : le territoire réunit, sur un périmètre déterminé, un certain nombre de personnes. Cette proximité physique peut favoriser les échanges et générer du potentiel. Pour autant, l'espace n'est pas en soi générateur de coordination. Pour que cette proximité géographique soit fructueuse, il faut que s'y adjoignent d'autres types de proximité.

- **La proximité de coordination** (ou organisée selon les auteurs) : elle est fondée sur la capacité des acteurs d'un territoire à se coordonner grâce à ce qu'ils ont en commun. Elle s'appuie sur l'existence de réseaux de toutes natures qui permettent de faire interagir les acteurs entre eux.

- **La proximité institutionnelle** : elle fait référence à des liens identitaires et à des valeurs. Elle fait que des individus, des entreprises, des collectifs peuvent se sentir complètement partie-prenante d'un territoire.

Le territoire, dans son aspect géographique, constitue un « récipient ». Les autres formes de proximité mettent en mouvement les acteurs, tissent les liens nécessaires à la coopération, créent des habitudes de travail et des relations personnelles entre les individus. C'est grâce à la combinaison de ces trois dimensions de la proximité que pourra exister un territoire en dynamique.

### 1.2. Un regain d'intérêt pour la proximité

Comme le souligne le CESE, la proximité est une valeur qui correspond de plus en plus aux attentes de la société.

Ce regain d'intérêt constitue notamment une réponse aux changements de paradigmes et aux évolutions de la société. Pour J-L GUIGOU, cinq raisons majeures expliquent le retour du local : « *la mobilité qui caractérise l'économie mondiale suscite, en retour, le besoin de sédentarité ; l'éphémère engendre le besoin de repérer ; l'homogène entraîne le besoin de différences ; la perte d'identité nationale suscite la montée en puissance des régionalismes ; la mondialisation des marchés redonne une valeur accrue aux produits locaux.* »<sup>1</sup>

D'autres signes renforcent le besoin de proximité et les valeurs qui en découlent :

- L'évolution de la perception du travail, l'avènement d'une société de loisirs, la gestion du temps libre viennent contribuer aux changements des mentalités et posent de nouveaux enjeux : le bien vivre et le vivre ensemble.

- Les crises alimentaires que nous avons connues ont entraîné un besoin accru de confiance et de traçabilité.

- La peur de l'économie mondialisée et de ses soubresauts renforce le besoin d'activités en dehors des marchés financiers :

- pour protéger les emplois de la délocalisation ;

- pour mieux résister aux fluctuations financières.

- Une sensibilisation accrue de la population vis-à-vis de l'état de l'environnement l'amène à réagir en raisonnant sa consommation, notamment en portant son choix sur des biens ou des prestations moins polluantes et moins « énergivores ».

Sur ce dernier point, on observe ainsi l'émergence d'une demande de proximité dans la commercialisation alimentaire. En effet, les habitudes de consommation des citoyens ont évolué ces dernières années. Beaucoup cherchent à allier une plus grande proximité (géographique mais aussi relationnelle) à une alimentation de qualité, favorisant ainsi le développement de réseaux de distribution de proximité.

Cela se traduit de différentes formes : points de vente collectifs (y compris sur les lieux de passage), réseau des AMAP<sup>2</sup>, marchés, vente directe à la ferme, boutiques dédiées – qui peuvent être gérées par des groupements de producteurs ou encore les plateformes de vente en ligne.

<sup>1</sup> Guigou J-L, 1997, « Le paradoxe : Mondialisation-Territorialisation » Ed. L'Harmattan

<sup>2</sup> Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

## 2. Les contours de l'économie de proximité

Nous énonçons ci-dessous la définition que nous avons retenue de l'économie de proximité mais ne sommes pas entré dans l'analyse de données chiffrées, tant ce travail est complexe en raison :

- de la variété des secteurs entrant dans le champ de l'économie de proximité ;

- du fait que les secteurs concernés ne peuvent être intégrés dans leur ensemble comme faisant partie de l'économie de proximité ;

- de la référence à certains concepts économiques en émergence, non stabilisées et difficilement quantifiables (voir plus bas).

### 1.1. Propos liminaires

Pour mener une réflexion sur l'économie de proximité, il faut la mettre en lien avec les travaux de recherche conduits par l'économiste Laurent DAVEZIES, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires ». Ses recherches ont contribué à montrer que le poids des activités de proximité dans l'ensemble de l'économie était loin d'être négligeable et que la création de richesses exportables ne constituait qu'un des mécanismes participant au développement de l'économie de proximité.

Les travaux de Laurent DAVEZIES tendent ainsi à montrer qu'à l'échelle locale, la dynamique d'un territoire se développe en deux temps :

- Dans un premier temps, en fonction de sa capacité à capter de la richesse (revenu) à l'extérieur de ses « frontières » (il ne s'agit donc pas seulement pour le territoire d'en produire (PIB). Dans notre cas il s'agira, par exemple, de répondre aux besoins des voyageurs montants et descendants des gares du bassin de solidarité.

- Puis, dans un second temps, en fonction de sa capacité à redistribuer ces revenus sous la forme de dépenses de consommation courante dans son économie locale pour stimuler ce que Laurent DAVEZIES qualifie de secteur d'activité domestique et que l'INSEE qualifie d'économie présentielle.

### 1.3. Éléments de définition et de cadrage

Le rapport du CESE définit l'économie de proximité comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relations des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises dans un territoire. Elle accroît la valeur en contribuant au développement durable du territoire par les acteurs qui l'habitent.

Elle se définit ensuite par son rapport au développement local. Elle regroupe sur un territoire des acteurs économiques qui coordonnent leurs activités, elle crée les conditions qui facilitent l'action collective. Elle est également source d'emplois induits et renforce la vitalité du territoire.

Mais si les petites entreprises indépendantes font majoritairement partie de l'économie de proximité, elles ne sont pas les seules. Dès lors qu'elles ont un ancrage fort, de grandes entreprises peuvent aussi contribuer au développement territorial.

Nous retiendrons ici l'approche du CESE qui scinde l'économie de proximité en deux grands pans :

- **L'économie présentielle** d'un côté : les activités centrées sur la satisfaction des besoins vitaux des populations locales et des touristes. Elle se compose des métiers qui se développent grâce à des populations consommatrices : artisanat de l'alimentation, volet circuits courts de l'agriculture, marchés, commerce de proximité, services à la personne, services à la santé, entretien de l'habitat, hôtellerie-restauration, etc. C'est cette économie qui doit être développée par notre approche d'animation et de médiation dans le cadre du PTCE.

- **Une économie à dominante productive** d'un autre côté, fondée sur la rencontre entre activités économiques : l'installation de plusieurs entités sur un même site permet ainsi des effets de synergie et une mutualisation des moyens qui sont sources d'une compétitivité accrue. Ce pan est plutôt tourné vers les activités de service et de conseils aux entreprises, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat de pointe. C'est ce que nous voulons promouvoir sur le site mutualisé à Belle église autour de la crèche en construction.

### 1.3. L'intérêt d'agir en faveur de l'économie de proximité

L'économie de proximité est à mettre en lien avec le développement local. Il s'agit de se baser sur un territoire et de prendre en compte à la fois les besoins de sa population et d'agir en fonction des ressources du territoire et de ses singularités. Elle œuvre au développement local dans ses dimensions, économique, sociale et culturelle et constitue une réponse au défi de l'enjeu environnemental.

L'intérêt de l'économie de proximité est souvent mis en avant pour le caractère non délocalisable de sa production et de ses emplois. Cela permet d'atténuer « les soubresauts de la vie économique », mais aussi de développer de l'emploi accessible au plus grand nombre, de renforcer la cohésion sociale, de réduire l'empreinte écologique des activités et de développer de meilleures réponses aux besoins des populations.

Elle peut également constituer un facteur d'attractivité et de compétitivité des territoires.

Elle permet le maintien de savoir-faire locaux indispensables. La présence sur un territoire d'un tissu d'entreprises artisanales, de commerces et de services aux entreprises, mais également de services (marchands et non marchands) pour l'entrepreneur, le salarié et leurs familles, est par ailleurs un critère déterminant dans les choix de localisation des entreprises.

L'économie présentielle (emplois et activités liés aux populations) est définie par l'INSEE comme les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur un territoire, qu'elles soient résidentes et touristes. Ces activités concernent notamment le commerce de détail, les services aux particuliers, le bâtiment, les soins personnels, l'éducation, la santé, l'action sociale, etc.

En tout état de cause et quelle que soit l'activité, l'économie de proximité doit prendre en compte les nouvelles modalités de consommation, notamment les achats dématérialisés, ce qui implique qu'elle peut être en situation concurrentielle. Cependant, la longue expérience de la MES en matière de pratiques solidaires montre que nous pouvons souvent dépasser la posture de concurrence au profit de la coopération dès lors que les parties prenantes s'entendent sur un objectif commun, profitable à chacun et souhaitable pour le collectif. (cf : caractérisation de l'innovation sociale dans notre programme de r&d)

**L'économie de proximité constitue donc une réponse à valoriser face aux enjeux de développement des territoires qui peut être partagée par des collectivités publiques et par des acteurs soucieux de l'avenir du territoire qui vivent ou agissent sur l'agglomération du Beauvaisis.**

Il est important ici d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'opposer économie de proximité et économie mondialisée, les deux étant complémentaires.

### **3. La nécessité de replacer l'économie de proximité dans le cadre d'une vision plurielle de l'économie**

En complément de la production du CESE sur la question, il nous semble aussi nécessaire, pour élargir notre approche, de faire référence à des concepts économiques compatibles avec une approche diversifiée de l'économie de proximité.

En effet, l'économie de proximité doit très largement dépasser le cadre de l'économie classique (c'est-à-dire le sens formel de l'économie qui tend à réduire l'économie aux mécanismes de marché) et prendre en compte les deux autres piliers sur lesquels repose l'économie : la réciprocité et la redistribution.

Nous nous référerons ici aux travaux de M. Nicolas CHOCHOY, Docteur en économie et Directeur de l'Institut Jean-Baptiste Godin. Ce centre de recherche associé à une dizaine de laboratoires en économie et sociologie est coopérateur et associé au programme de r&d de la MES.

Les travaux des docteurs en économie et sociologie de l'institut Godin montrent que, trois mécanismes existent, sans hiérarchie entre eux. Ces modèles vont être utilisés en fonction du contexte :

- **L'échange - le marché** : cela repose sur la rencontre d'une offre et d'une demande dans le cadre d'un système de marchés créateur de prix. C'est un mécanisme important de notre organisation sociale. Pour autant, la question de l'autorégulation de ce marché se pose, se confrontant aux nécessaires mécanismes d'encadrement de ces derniers.

- **La redistribution** : se définit par des ressources qui convergent vers un centre pour ensuite être réparties par celui-ci. Les mutuelles, par exemple, se sont construites sur ce modèle, de même que certaines coopératives, notamment agricoles. Dans le cadre de ce système, on n'achète pas mais on cotise. Il existe beaucoup de systèmes publics ou privés redistributifs comme les fondations, la plateforme Tellement Prêt, etc. On est dans un mécanisme non-marchand mais monétaire.

L'économie substantiviste ou plus récemment nommée l'économie plurielle.

- **La réciprocité - la symétrie** : correspond aux actions qui ne prennent sens que dans la constitution d'un lien social entre les parties prenantes. Elle repose sur le triple mouvement de donner, recevoir, rendre. « Je donne car je sais qu'un jour je pourrais recevoir ». Les fondements de la réciprocité ne sont pas monétaires mais souvent, cela amène à structurer ces mêmes échanges monétaires.

Force est de constater que l'on utilise quotidiennement l'un ou l'autre de ces modèles.

Coordonner ces mécanismes, ou simplement prendre conscience de leur interaction permet d'appréhender l'économie de façon plus globale, et d'ouvrir le champ des possibles en matière de développement économique.



Il n'y a pas un mécanisme plus performant qu'un autre : certains sont plus ou moins bien adaptés aux situations rencontrées. C'est, schématiquement, ce que l'on appelle :

## **L'économie plurielle**

Il convient en particulier de relever l'importance de la jonction entre ces différents modèles que l'on appelle l'hybridation économique (cf. schéma ci-dessous).

Echange, redistribution et réciprocité sont à la fois :

- des ressources économiques ;
- des mécanismes de circulation des biens et services ;
- des mécanismes de diffusion de l'innovation (notamment l'innovation sociale).

Si la redistribution et la réciprocité sont également des mécanismes économiques importants aux côtés des marchés, elles demeurent difficiles à intégrer et à faire entrer dans les mentalités du fait en particulier des difficultés d'évaluation et de quantification (si l'on compare à la valeur monétaire qui reste facile à quantifier).

**Au regard de ces éléments, nous insistons sur le fait que l'économie de proximité ne doit pas être abordée au travers du seul marché. Développer l'économie de proximité, c'est à la fois développer localement les conditions de marché, mais c'est aussi actionner les leviers de la réciprocité et de la redistribution. Ce caractère non marchand qui se manifeste dans « **Émergence Beauvaisis** » comme une manière collective de mener la recherche et le développement jusqu'à la réalisation du projet (prototype) et qui se caractérise par le changement de statut de partenaire en coopérateur (en phase de faisabilité) est sûrement aujourd'hui la ressource la plus précieuse. C'est cette ressource qui rend possible l'ancrage dans le réel du souhaitable commun.**

Ces mécanismes de solidarité interviennent d'ailleurs de plus en plus dans les solutions mises en œuvre pour maintenir un commerce ou une activité de proximité, notamment lorsque le modèle traditionnel (un magasin développant sur sa seule activité de marché les marges nécessaires pour financer un poste de travail complet) n'est plus suffisant.

Dans ces cas en particulier, les pouvoirs publics doivent tenir une place importante au sein de cette économie plurielle.

Notre travail met en lumière, à travers ce triptyque, que de nombreux acteurs ont une place dans les schémas de développement économique de proximité, sans pour autant en avoir d'emblée pleinement conscience (certaines associations ou des pouvoirs publics en particulier).

Elus, associations, producteurs, etc. ont dès lors en commun la responsabilité d'une information et d'une pédagogie efficace sur les outils et mécanismes existants. Par ailleurs, il importe de donner aux personnes qui le souhaitent le goût et les moyens de prendre des initiatives ou de se rattacher à un projet local plus pertinent.

## **II. Economie de proximité : un levier de développement pour les communautés de communes sur lesquelles la Maison d'économie solidaire développe son projet**

### **1. Développement local : quelques éléments de repères**

L'émergence du concept

C'est vers la fin des années 50 que prend forme la théorie du développement endogène, développée par John FRIEDMANN et Walter STÖHR.

Il s'agit d'une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes.

Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives.

Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 1980, lorsqu'il a été donné aux collectivités territoriales la possibilité d'intervenir en la matière.

Le développement local repose sur la capacité des acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet, c'est-à-dire se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur un territoire.

Les différents intervenants d'un périmètre restreint vont agir et influencer sur la vie économique de proximité. La nature même du développement local est d'accompagner les initiatives et adaptations locales au sein d'un « espace vécu ».

L'économie de proximité est étroitement liée au développement local. C'en est une des composantes. Parce qu'elle s'enracine dans le local, l'économie de proximité participe au développement des territoires.

L'action exemplaire et pionnière de la Picardie en matière de développement local.

L'engagement de la Région Picardie dans une approche originale du développement local doit beaucoup à l'action pionnière de Pierre GUYARD. Maire de Saint Martin aux bois, celui qui deviendra Directeur adjoint des services de la Région a commencé son action en 1983 comme un élu local. Il souhaitait alors apporter à ses concitoyens les aides et accompagnements qu'ils étaient en droit de demander, mais qu'une commune de la taille de celle qu'il dirigeait ne pouvait pas assumer seule. Il chercha alors à se rapprocher de communes voisines pouvant apporter leur concours.

De cette démarche, s'ensuivit une action plus ambitieuse qui, de la création du district du Plateau Picard à celle par le Conseil régional d'une quarantaine de « territoires » puis de 15 aires de coopération interterritoriale (avant même l'apparition des Pays de la Loi Voynet de 1999), fit de la Picardie un laboratoire national pour l'aide au développement local de régions à forte caractéristique rurale.

13

Ce maillage des territoires favorisa les coopérations intercommunales. Le but était de les inciter à créer un projet commun de développement global, économique, social et culturel « par le terrain et pour le terrain ».

Le Conseil régional anticipera de manière précoce les politiques nationales d'aménagement du territoire. La législation n'a souvent fait que consacrer ce qui existait déjà, conforter les démarches préalablement engagées.

La loi ATR de 1992 procurera des moyens financiers et humains aux structures intercommunales. A partir de 1987, le Conseil régional mettra en place le FDL (Fonds de Développement Local), un outil financier incitatif, afin de favoriser l'émergence de la coopération territoriale, et mettra à disposition des structures des chargés de mission territoire. En outre, la nécessité pour les territoires d'atteindre une taille critique et la volonté de créer des dynamiques entre urbain et rural seront déjà revendiquées. La LOADT de 1995 imposera l'élaboration d'un projet de développement. Dès 1992, le Conseil régional favorisera le passage à une territorialité de projet.

A noter également l'expérimentation intéressante réalisée par le Conseil régional en 1994, expérience visant à mettre à la disposition de structures communales des chargés de mission « prospecteurs de gisements locaux d'emplois » (PROGISELE). Leur rôle était de mettre en évidence des possibilités locales d'emplois et de mobiliser des acteurs dans leur secteur, afin de déterminer avec eux des créneaux d'activités.

Les investigations des PROGISELE ont surtout concernées trois axes : aide à la mise en œuvre de gisements déjà identifiés ; réflexion sur des réponses à donner à des demandes exprimées localement ; mise en évidence de nouveaux gisements d'emplois.

Nous n'intervenons donc pas sur un terrain vierge de toute initiative et nous constatons que ces initiatives, parfois exemplaires à l'époque, n'ont été que peu consolidées sur la durée. Quelles qu'en soient les explications, il semble nécessaire de se pencher de nouveau sur cette problématique, l'environnement économique en mutation étant aujourd'hui particulièrement propice, à notre avis, à une réappropriation du concept.

Analysons certaines de ces tendances.

## 2. Les nouvelles tendances économiques : des répercussions positives sur l'économie de proximité

Nous constatons depuis ces dernières années un foisonnement de nouveaux concepts économiques qui apparaissent de manière plus ou moins spontanée, qui ne sont pas forcément structurés et qui, il faut le souligner, n'ont peut-être pas tous vocation à durer dans le temps.

Bien souvent, ces nouveaux concepts apparaissent pour qualifier les modèles émergents qui suivent les mutations actuelles de nos modes de consommation. Ils tentent ainsi d'apporter des réponses aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels la société est (ou sera) confrontée.

**Ces nouveaux concepts constituent des enjeux importants pour le développement local, car ils peuvent être de puissants leviers pour le déploiement de l'économie proximité.**

Parmi ces nouvelles tendances, le CESER a retenu celles qui lui paraissent les plus pertinentes dans le cadre de notre étude :

- l'économie circulaire ;
- l'économie verte ;
- l'économie collaborative ou économie de partage ;
- la silver économie.

Il est important d'apporter quelques informations sur ce que recouvrent ces nouveaux concepts :



## L'économie circulaire

L'économie circulaire propose un modèle économique basé sur la création de boucles de valeur positives à chaque (ré)utilisation du produit, avant sa destruction finale. Il s'agit de prendre le contre-pied du circuit de vie jusque-là linéaire du produit (fabrication – utilisation – destruction).

Concrètement, selon François-Michel Lambert, Président de l'Institut de l'économie circulaire en France, l'économie circulaire consiste à « *transformer les déchets en matières premières réutilisées pour la conception de produits ou pour d'autres utilisations. En d'autres termes, ne plus créer de résidus que les systèmes industriel et naturel ne puissent absorber* ».

Les enjeux de l'économie circulaire sont les suivants :

- Optimiser l'utilisation des flux de matière et d'énergie / Repenser le cycle de vie de l'objet / Appréhender la question du réemploi<sup>5</sup> ;
- S'interroger sur le modèle de vente avant de produire / Appréhender l'Ecoconception et l'Economie de la fonctionnalité<sup>6</sup> ;
- Réfléchir et mettre en place une logique de coopération sur les territoires.

L'économie circulaire vise à repenser les modes de conception, de production et de consommation autour d'une logique territoriale.

<sup>5</sup> Réemploi : Remise sur le circuit économique d'un produit ne correspondant plus aux besoins du premier consommateur

<sup>6</sup> Economie de la fonctionnalité ou économie de l'usage : consiste en la vente de l'usage d'un bien ou de services associés, plutôt que la vente du produit lui-même, tout en intégrant les exigences environnementales et sociales des consommateurs

A noter que la transition vers l'économie circulaire se concrétise en région avec le lancement du Réseau Economie Circulaire picard en juin 2015 et la mise en place d'actions et d'initiatives de plus en plus nombreuses.

## L'économie verte

L'économie verte évoque des modes de production respectueux de l'environnement, qui utiliseraient moins ou mieux les ressources naturelles et exerceraient moins d'impacts négatifs sur l'environnement.

Le périmètre statistique retenu par la France pour l'économie verte recouvre le « noyau dur » des éco-activités et y adjoint les activités produisant des biens et services dits favorables à la protection de l'environnement qui, même s'ils n'ont pas pour finalité la protection de l'environnement, sont plus respectueux que les autres produits rendant le même service.<sup>7</sup>

La valorisation de la biomasse du territoire en est une illustration et permet de produire, à partir de ressources renouvelables (exemple : bois) et déchets organiques, des matériaux biodégradables (palettes, emballages, matériaux pour le bâtiment, etc.) et des énergies durables (bois-énergie, biogaz, etc.) tout en favorisant l'économie locale (filiales bois, biogaz, agricoles, agro-alimentaires, chaufferies, etc.).

## L'économie collaborative ou l'économie de partage

Facilitée par la culture numérique et la crise, l'économie collaborative, appelée également « économie du partage », se définit comme une activité qui permet à un individu de partager, gratuitement ou contre rémunération, l'usage d'un bien ou d'un service, cette personne pouvant à tout moment être le producteur ou le consommateur du bien ou du service.

L'économie collaborative est basée avant tout sur une communauté de personnes, un groupement de citoyens cherchant à s'organiser en réseau. Elle se manifeste dans des domaines très variés, allant de la production (par exemple, via des fablabs), à la consommation (partage de voitures, échanges d'appartements, alimentation en circuitcourt, etc.) en passant par le financement (financement participatif) et les savoirs ouverts (Wiki, etc.).

Ce phénomène nouveau prend de plus en plus d'ampleur : « *Revente, don, troc, location de court terme, emprunt : tous ces modèles – monétarisés ou non, entre particuliers ou par l'intermédiaire d'entreprises ou d'associations – peuvent permettre d'augmenter la durée d'usage de biens consommateurs de ressources. Ils construisent une véritable économie du partage qui se renouvelle sous l'essor des technologies numériques.* »<sup>8</sup>

7 Cf. Dossier INSEE, « Définir et quantifier l'économie verte », L'économie française, édition 2012

8 Cf. « Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique », Damien Demailly (Id드리), Anne-Sophie Novel (journaliste et auteure), IDDRI STUDY, N°03/2014, Juillet 2014

Les exemples de ces pratiques sont nombreux, comme l'illustre le schéma ci-dessous. Infographie, réalisée par Ask Media pour La Tribune, sur le développement de la consommation collaborative, selon une étude réalisée par TNS-Sofres en novembre 2013 Apparentée au départ à un mode d'organisation « en réponse à la crise » ou de « débrouille », l'économie collaborative se développe de plus en plus. Elle permet de réduire la consommation des ménages en mutualisant certains biens de consommation, diminue leur empreinte énergétique et favorise une consommation plus responsable (circuit-court, recyclage, etc.).

Ce nouveau concept révolutionne l'échange de services.

## La silver économie

La Silver économie est l'économie au service des personnes âgées. Il s'agit de permettre et d'encourager les innovations qui vont accompagner l'avancée en âge et faire reculer la perte d'autonomie. Comme son nom l'indique la Silver économie n'est pas un « marché » mais une « économie » transversale qui trouve des déclinaisons dans de nombreux marchés.

Ainsi, à l'instar de l'économie verte, le vieillissement de la population est une véritable « lame de fond » qui va impacter tous les secteurs : loisirs, transport, alimentation, sécurité, santé, domicile, habitat collectif, assurance, assistance téléphonie, internet, sport, etc. Tous ces marchés sont déjà en train de s'adapter ou de se décliner sur des segments liés au vieillissement de la population et au bien-vieillir.

<sup>9</sup> Cf. <http://blog.covivo.eu/infographie-la-consommation-collaborative-nest-plus-marginale/#ixzz3pJlc26Vz>

La Silver économie est souvent caractérisée par les outils technologiques au service de l'autonomie. Elle est également à mettre en lien étroit avec les services à la personne. Les emplois qui en découlent entrent le champ de l'économie de proximité et sont non dé localisables.

L'enjeu est double : il s'agit de répondre aux besoins des personnes âgées tout en favorisant la création d'activités locales et donc le développement local. Les Régions ont un rôle important à jouer en matière.

Les enjeux de la Silver économie nécessitent la création d'une filière qu'il faut organiser et structurer, de manière à regrouper et fédérer toutes les entreprises agissant pour ou avec les personnes âgées.

**Pour les collaborateurs de « Emergence Beauvaisis », ces quatre exemples de concepts novateurs sont des opportunités de développement d'activités de service au local, pour peu de les avoir en perspective et d'appréhender leur développement. Il s'agit pour nous de partager cette culture du développement économique partant du territoire (ascendant) avec le plus grand nombre des acteurs du »bassin des trois gares « et de traduire les aspirations communes en plan d'action.**

**Ces nouvelles tendances économiques invitent en effet à une coopération entre les acteurs sur les territoires, contribuent à redynamiser le développement économique local avec à la clé des créations potentielles d'emplois.**

**La pratique des PTCE préconise pour ce faire de mettre cette dynamique en action dans le cadre d'une démarche de recherche et développement (problématique, état de l'art, levée des freins, étude de faisabilité, prototypage) et dans une démarche d'innovation sociale (cf grille de caractérisation Institut Godin, csess)**

### 3. Des initiatives intéressantes menées en région et les actions engagées sur le Pays de Bray par la maison d'économie solidaire

Il existe un nombre grandissant de lieux en France, par exemple dans le cadre des PTCE, ou de telles démarches sont engagées et produisent des effets. La Mes et l'institut Godin sont engagés dans certaines et participent avec le Labo de l'ess et la CDC à des travaux d'évaluation et de caractérisation dans une perspective d'essaimage. Nous prenons le parti, dans ce document de cadrage, de ne pas développer ce point mais invitons le lecteur à voir ce qui se passe à Lons le saunier autour de « cluster Jura » ou à Roman sur Isère autour « des archers » par exemple.

Plus prêt de nous, nous avons identifié certaines actions menées en région qui participent au développement de l'économie de proximité. Citons quelques exemples :

#### **Le développement de réseaux de distribution de proximité**

La Picardie a souhaité promouvoir la consommation locale, en saisissant notamment l'opportunité que constitue l'émergence d'une demande de proximité dans la commercialisation alimentaire. Cela passe par la promotion des produits locaux et par la mise en place et le développement de réseaux de distribution de proximité.

Les circuits courts<sup>10</sup> et de proximité<sup>11</sup> sont bien présents en région et il importe de les promouvoir dans la durée. Ils ouvrent de nouveaux débouchés aux producteurs agricoles.

10 Circuit court : commercialisation d'un produit par son producteur avec un intermédiaire maximum

11 Circuit de proximité : correspond à une filière de commercialisation de produits locaux (en circuit court ou non)

Ils contribuent ainsi à maintenir ou diversifier une activité agricole (en apportant notamment une sécurisation économique) mais aussi à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer l'identité du territoire. Un circuit court est un espace d'échange, de lien social.

Ces circuits sont importants en termes de développement du territoire et permettent le maintien d'une vie rurale ou péri-urbaine.

Afin de renforcer la notoriété des produits, la marque régionale « **Terroirs de Picardie** »<sup>12</sup>, a été redynamisée. Elle est financée par le Conseil régional, les Chambres d'agriculture de Picardie et les producteurs. L'origine locale et professionnelle des produits est mise en avant à travers cette dynamique qui s'appuie sur :

- une communication globale au service de l'ensemble des produits et des producteurs de produits régionaux,
- une visibilité accrue pour tous et pour chacun autour d'une marque régionale.

Il importe également de savoir où et comment trouver les produits de cette marque régionale. Une synergie de lieux de vente s'est progressivement mise en place à travers des boutiques (Relais Terroirs de Picardie), des marchés ou encore des distributeurs agréés.

Les atouts des circuits courts et de proximité résident dans une grande diversité de produits, une répartition géographique des producteurs sur les trois départements, et par la présence de producteurs imaginatifs et innovants.

Les faiblesses des circuits courts et de proximité résident dans le faible nombre d'entreprises intermédiaires spécialisées (découpe de viande, transformation de légumes, conserves, etc.) ou encore l'absence de bassin de production spécialisé (les productions étant souvent éparpillées).

Il importe également de lever les *a priori* existants autour des productions locales, celles-ci étant souvent considérées comme plus chères, ce qui n'est pas systématique.

□ **Citons également au titre des initiatives intéressantes la plateforme de distribution de produits de Picardie mise en place en 2006.**

Cette association est un outil logistique ayant pour objectif de promouvoir et commercialiser les produits alimentaires d'exploitations agricoles et artisanales de Picardie<sup>12</sup> de façon à maintenir le maximum de valeur ajoutée dans les entreprises en aidant les producteurs à distribuer leurs produits. Véritable outil collectif, cette plateforme de distribution a pour clients des magasins de sites touristiques, des magasins de producteurs, des magasins de détails ou des grandes et moyennes surfaces.

<sup>12</sup> 602 produits sont référencés, issus de 92 producteurs ; près de 23,5 millions d'unités de vente consommateurs

<sup>13</sup> Elle comprend 22 agriculteurs et 16 artisans de Picardie. Chiffres 2014 : Près de 230 clients, 198.500 articles vendus, 624 livraisons, 653 palettes

□ **Faciliter l'accès aux produits locaux via une plateforme Internet : la plateforme transactionnelle « somme-produitslocaux.fr » peut également être citée.**

Destinée à sécuriser l'activité des petits producteurs agricoles et aussi de permettre aux acheteurs locaux d'accéder à des produits de qualité, cette plateforme met en relation producteurs et acheteurs et leur permet de passer des commandes directes sur internet.

Cette initiative constitue une première en France, en ce qu'elle est portée par les acteurs publics locaux.

Lancée initialement dans la Somme, elle a ensuite été régionalisée (avec un outil de gestion de commande commun pour les 3 départements), ce qui constitue un véritable atout pour la Picardie. Inauguré en 2012, ce site permet à des producteurs travaillant en vente directe de proposer en temps réel leurs produits à des restaurants et des cantines de collèges. Progressivement, cette plateforme s'est développée et un site Internet pour les particuliers a ainsi été mis en place.

□ **Une autre illustration de ces alternatives de vente directe : la mise en place et le développement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).**

Les AMAP consistent en un partenariat qui s'établit entre un groupe de consommateurs et un producteur. Les consommateurs s'engagent sur une saison complète et paient la récolte à l'avance à un prix considéré comme rémunérateur pour l'agriculteur. Cet engagement se poursuit dans l'animation de l'association avec notamment une permanence de distribution. La solidarité est posée comme un principe de base.

Les AMAP contribuent à pérenniser l'agriculture picarde :

- En encourageant un circuit court et écologique (moins dépendant de source énergétique pour le transport, maintenant l'environnement sain pour les générations futures dans les pratiques agricoles encouragées, comme le bio), elles ouvrent la possibilité à certains agriculteurs d'avoir une plus grande autonomie économique.
- Elles ouvrent le chemin à de nouvelles pratiques de consommation, plus responsables, plus attentives à la qualité et à l'origine des produits.
- Elles favorisent une installation de jeunes agriculteurs, notamment par leur soutien effectif en avance en trésorerie.

Remarque

A noter que la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 a élargi la définition du commerce équitable en étendant son champ d'application aux échanges avec les producteurs au Nord, notamment en France. L'article 94 de la loi autorise désormais les entreprises à utiliser la mention « commerce équitable » sur les produits français. Dès lors, les entreprises mettant sur le marché des produits équitables (qu'ils soient Sud-Nord ou Nord-Nord) devront être en capacité d'apporter la preuve du respect des principes en lien avec le commerce équitable).

Cette extension va générer de nouvelles opportunités. En effet, cette évolution réglementaire va permettre de démultiplier le potentiel du commerce équitable, dont les principes et outils ont vocation à irriguer l'ensemble des pratiques économiques. Elle répond par ailleurs à une réelle demande sociétale en faveur d'un changement des modes de production et de consommation et fait écho à un large mouvement d'expérimentation sur les territoires (AMAP, épiceries solidaires, etc.).

## La coopération comme outil de développement : l'exemple du Pôle Industriel d'Albert (PHMA)

Les pôles et clusters sont des lieux d'échanges entre les entreprises pour partager les connaissances métiers, les opportunités commerciales et les bonnes pratiques pour mener à bien des projets communs.

L'audition de Mme Aline DOYEN, Présidente du PHMA, a permis de mettre en avant le pôle comme un facteur de développement économique de proximité.

Un des objectifs du PHMA est d'encourager le travail et les synergies inter-entreprises.

Cela a des répercussions positives à l'échelle du Bassin d'Albert dans la mesure où la plupart des entreprises adhérentes au pôle voient leur chiffre d'affaire se développer, ce qui joue en parallèle sur le développement de l'économie de proximité. Elles dynamisent par ce biais le territoire ainsi que ses commerces, ses écoles, ses médecins, etc.

Ce type de groupement est bénéfique pour un territoire. A noter que seules les entreprises installées physiquement sur le territoire d'Albert peuvent participer au PHMA.

L'influence du PHMA se retrouve dans la vie locale :

- Au niveau des établissements scolaires : Présence au sein des Conseils d'Administrations du Collège Pierre et Marie Curie et du Lycée Lamarck ;
- Au niveau des achats groupés qui sont opérés : Préférence locale dans le choix des partenaires économiques extérieurs ;
- Au niveau du développement du commerce de proximité : Sorties et frais de bouches réalisés sur le territoire.

De manière plus générale, l'influence du PHMA dans la vie économique locale peut se traduire de la manière suivante :



## Initiatives visant à répondre aux besoins des entreprises

La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS)

La METS est une association de développement économique local créée en 1998, sous l'impulsion des élus et des chefs d'entreprise. Sa situation géographique particulière explique en partie le pourquoi et la nécessité de cette association, son originalité et son fonctionnement.

Ses missions sont les suivantes :

- Accompagnement des publics fragilisés ;
- Accompagnement au développement économique ;
- Attractivité du territoire.

Cette structure n'a pas d'équivalent en région et fait le métier de plusieurs acteurs : chambres consulaires, Initiative Aisne (dont elle est le référent). Cette Maison des Entreprises a été mise en place pour combler l'absence de ces acteurs sur le territoire (elle couvre 200 communes, 6 communautés de communes et intervient sur un territoire vaste et assez rural).



Les deux personnes auditionnées ont présenté la METS comme « un médecin généraliste », c'est-à-dire qu'ils sont une première porte d'entrée pour les entreprises, l'objectif étant ensuite de les rediriger vers le bon interlocuteur et de tenter de les aider.

Le but premier de la METS est de travailler pour les entreprises du territoire : elle part toujours des besoins de ces dernières pour mener ses actions.

L'existence d'un tel relai permet aux entreprises de travailler ensemble, d'échanger, de mutualiser certaines actions. Cela participe au maintien d'une activité économique de proximité.

Des initiatives menées pour faire interagir les entreprises entre elles

Nous citerons l'exemple de la CGPME Picardie qui a initié en 2015, avec la DIRECCTE, un projet lié à la transition écologique. Le choix a été fait de développer ce projet dans l'Aisne pour tenir compte des difficultés économiques rencontrées par ce département.

Ce projet est décliné en deux modules :

### 1. Développement de l'économie de proximité

La CGPME Picardie a rencontré plus de 143 entrepreneurs locaux pour savoir s'ils étaient intéressés pour participer à un projet de développement de l'économie de proximité visant à relocaliser leurs achats non stratégiques. Plus de 90 entrepreneurs se sont montrés intéressés. La CGPME a échangé avec ces acheteurs potentiels pour connaître leurs besoins et centres d'intérêts.

Il s'est avéré dans le cadre de cette étude que l'une des raisons essentielles du non achat local était la méconnaissance du tissu économique local.

Suite à ces échanges, il a été décidé de créer une application (compatible avec la majorité des Smartphones du marché) et un site web pour permettre aux acheteurs d'identifier non seulement un fournisseur local, mais éventuellement les promotions du moment. Toute TPE, PME locale pourra se référencer gratuitement sur cette application.

### 2. Innovation au service du développement durable

La CGPME Picardie a constaté que l'innovation n'était pas suffisamment développée au sein des TPE-PME. Pour développer l'économie de proximité au service du développement local elle a contacté un ensemble d'entreprises du Saint-Quentinois pour leur proposer d'innover ensemble sur un projet.

Un certain nombre d'entreprises a répondu favorablement et travaille désormais sur un projet à destination des festivals et grandes manifestations publics. Cette innovation devrait permettre la création d'emplois dans les 5 ans et a permis de développer des collaborations locales entre les entrepreneurs du territoire, notamment un projet très ambitieux concernant les fourches de vélo et moto.

L'ensemble de ces expérimentations pourrait être généralisé afin de développer l'économie circulaire, l'innovation locale et l'emploi.

Commerce de proximité : des initiatives menées pour allier numérique et économie de proximité

En lien avec la numérisation grandissante de la société, certains exemples soulignent qu'il est possible pour les commerces de proximité de tirer bénéfice de cette réalité numérique.

Or, allier numérisation et proximité constitue un défi dans lequel il faut avoir le courage de se lancer. Au titre des initiatives existantes, nous pouvons citer mon-cityguide.fr dont l'objectif est de créer un lien entre les commerçants et leurs clients via un service utile qui renseigne, facilite la vie et qui rapproche.

Site vitrine de plus de 6.000 commerces et services sur la Somme, mon-cityguide.fr est un site gratuit à la disposition des consommateurs et des commerçants. Il se veut le moteur de recherche de référence des internautes du département. Pour les professionnels, la présence sur ce site permet d'être repérés facilement par les internautes et d'être visible sur la toile. Ce site permet aux clients potentiels de trouver un commerce, un service ou un restaurant en fonction par exemple des jours d'ouverture, horaires d'ouverture, accessibilité, service de livraison à domicile, etc.



Il est par ailleurs doté de trois fonctionnalités supplémentaires :

- Une rubrique « Actualités », mise à jour quotidiennement, permet de se tenir au courant de l'actualité commerciale locale ;
- Une rubrique « Nouveaux commerces » met en avant les ouvertures des nouveaux commerces ou leur transformation ;
- Une rubrique dédiée aux offres promotionnelles en ligne et aux bons de réduction.

Deux newsletters complètent le site. Envoyées chaque semaine, la première est à destination des commerçants et la seconde des habitués du site qui sont informés des événements à venir et offres en cours.

Des potentialités pertinentes pour l'économie de proximité peuvent découler de telles démarches.

L'exemple de l'Hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes du Val de Noye

La Communauté de Communes du Val de Noye, analysant un manque d'entreprises artisanales sur son territoire a décidé de créer un hôtel d'entreprises<sup>14</sup> afin d'encourager des artisans à s'installer (création d'activité ou réponse à un besoin de développement) sur son territoire. A cet effet, dans la ZAC récemment créée, elle a lancé un projet de 5 blocs de 200 m<sup>2</sup> destinés à des activités artisanales, avec également 250 m<sup>2</sup> de bureaux à des tarifs très bas (42€HT/m<sup>2</sup>/an pour les bureaux, 30€ HT/m<sup>2</sup>/an pour les ateliers).

Cette démarche volontaire est un « pari » soutenu par les pouvoirs publics, démontrant la volonté de la Communauté de commune de développer l'économie locale. En effet, en cas de non location des bâtiments, cet investissement représenterait une charge pour cet EPCI.

Cette démarche va permettre la création d'emplois à Ailly Sur Noye, mais également le développement de l'attractivité du territoire.

Les EPCI sont probablement les structures les plus adaptées pour initier ce type de projet et participer ainsi au développement de l'économie de proximité.

## **Initiatives visant à faire remonter les besoins du territoire ; l'exemple du PTCE porté par la Maison d'économie solidaire**

Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) du Pays de Bray : Coopérer dans les territoires pour innover et changer d'échelle

« Un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organisme de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable. » (Le LABO de l'ESS, 2010)

En Picardie, le PTCE « Maison d'économie solidaire », entend réunir les conditions nécessaires au développement de l'activité sur un territoire rural par la mise en mouvement d'une économie solidaire. Pour cela, ses membres ont décidé d'opérer une mise en commun et une intégration des structures et de leur organisation afin de développer l'activité économique sur le bassin d'emploi et de la rendre accessible aux publics prioritaires.

Structurée autour d'un projet territorial de développement intitulé « Demain, le Pays de Bray », la Maison de l'économie solidaire, constituée sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), a fait le choix d'optimiser le suivi des parcours des personnes éloignées de l'emploi. Cette dynamique est complétée par un fort investissement mutualisé des membres de la SCIC en faveur de la formation professionnelle autour de deux principaux axes : les éco-activités et les services de proximité.

Aujourd'hui, le PTCE représente 145 ETP (équivalents temps plein) :

- une association intermédiaire ;
- une SARL espaces verts ;
- un organisme de formation ;
- une association de services à la personne ;
- une association de gestion des déchets ;
- une association d'éco-construction.

Plusieurs axes stratégiques ont été identifiés : tourisme et métiers verts, services à la personne, développement de l'artisanat, émergence d'une zone d'activité commerciale.

La réussite de cette expérience s'explique notamment par le territoire sur lequel elle s'est développée, territoire particulièrement rural et peu propice, de prime abord, à ce type de développement. Le caractère permanent de cette aventure humaine, qui s'étend sur plus de 20 ans, constitue aussi une singularité particulière.

La Fabrique à initiatives

La Fabrique à initiatives, concept porté par l'Avise15 au niveau national, est un outil original favorisant l'émergence de projets porteurs d'emplois. Elle permet sur un territoire donné et en associant différentes parties prenantes du développement économique, de partir des besoins sociaux identifiés sur ce territoire, pour construire des réponses entrepreneuriales, créatrices d'emplois et relevant de l'Economie Sociale et

Solidaire (il s'agit d'une logique ascendante, participative et ouverte, à l'opposé des démarches classiques).

Cette démarche a été lancée en Picardie sur 5 territoires expérimentaux (Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Ville de Nogent sur Oise, Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne, Communauté de Communes du Vermandois) en 2013.

Pour les épauler dans la mise en place de cette expérimentation, quatre structures de terrain ont été retenues pour constituer des binômes sur les territoires : le Groupement

Régional de l'Insertion par l'Economie de Picardie (GRIEP), la BGE Picardie, la Maison de l'Emploi et de la Formation du St Quentin, et Grands Ensemble. Le Conseil régional, l'Etat, la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), la Caisse des Dépôts ainsi que la fondation MACIF ont été les principaux pilotes de l'expérimentation.

L'objectif était de renforcer et de déployer le soutien à l'émergence de projets d'entrepreneuriat durable afin de répondre aux besoins des territoires et identifier des potentiels d'activités :

- animation territoriale pour faire émerger des besoins non satisfaits et des opportunités d'activités économiques sur les territoires.

15 Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avise agit pour le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en accompagnant l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

- construction de dynamiques territoriales d'entrepreneuriat durable pour structurer des regroupements d'acteurs, autour d'un projet collectif de développement d'une filière ou d'un secteur d'activité.

Une évaluation de cette initiative a été menée à l'issue de la période d'expérimentation (2014). Sans remettre en cause l'intérêt et l'utilité du dispositif, l'organisation de celui-ci sera revisitée pour optimiser son fonctionnement. Un nouvel appel à projet est en cours de publication par le Conseil régional.

## 4. Le développement d'outils de financement spécifique

Au même titre que se développent de nouveaux concepts économiques venant bouleverser les habitudes de consommations, de nouveaux outils de financement se déploient et ont vocation, par leur approche, à financer, dans des logiques de « circuits courts financiers », des projets concrets entrant dans le champ du développement de l'économie de proximité.

A côté des réseaux de financements traditionnels, on tirerait profit à mobiliser ces nouveaux modes de financements au service du développement local.

### Les financements alternatifs – une épargne régionale et de proximité

S'appuyer sur les financements alternatifs (micro-crédit, épargne locale, financement participatif) constitue de nouvelles façons de mobiliser une capacité d'agir sur un territoire le plus souvent dans un sens social et de création d'emploi du fait d'un réinvestissement local immédiat.

Ces financements de proximité constituent de nouvelles solutions de financement en émergence. Nous citerons notamment :

- Le « **crowdfunding** » ou **levée de fonds participatifs** sur Internet réside dans la possibilité pour l'épargnant de sélectionner la destination finale de son épargne, c'est-à-dire le projet ou l'entreprise qui recevra cette épargne. Elle porte des enjeux majeurs dans la mesure où elle permet de financer des projets parfois délaissés par la finance classique.

*« Le financement participatif ou crowdfunding, est un mécanisme de financement qui permet de récolter des fonds auprès d'un large public en vue de financer un projet créatif ou entrepreneurial qui fonctionne le plus souvent via Internet. Il existe trois grandes catégories de plateformes de financement selon que celles-ci sont basées sur des dons, des prêts ou des investissements en fonds propres. Afin de faire émerger en France un leader mondial de ce mode de financement, le*

*Gouvernement s'attache à créer un cadre réglementaire propice à son développement. »*<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Le Portail de l'économie et des finances - <http://www.economie.gouv.fr/facileco/finance-participative-oucrowdfunding>

En région, il est à noter que « Tellement Prêt », la plateforme Internet de financement participatif sous forme de prêt, portée par Initiative Somme, fonctionne particulièrement bien.

- **Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)** : ils sont destinés à collecter l'épargne publique régionale et à l'investir sous la forme de prises de participations minoritaires dans des PME appartenant au même bassin régional.

Force est de constater que ces nouveaux types de financements, s'ils n'ont pas vocation à remplacer les financements traditionnels, peuvent permettre d'aller lever des fonds en encourageant des financements de proximité fléchés sur des projets identifiés, portés par les habitants du territoire.

## 5. Le rôle des acteurs locaux dans la mise en place de cette Dynamique

### De manière générale :

Nous l'avons vu, le maintien ou le développement d'activité au local ne peut s'appuyer sur les seules logiques de marché. En ce sens, la mobilisation des acteurs au sens le plus large du terme est un processus qu'il convient d'encourager afin que les apports de chacun contribuent au développement économique local pour le bien du territoire dans son ensemble.

Malgré cela, nous constatons bien souvent que les acteurs potentiellement intéressés à ces dynamiques :

- ont des habitudes de travail essentiellement cloisonnées (les Elus avec les Elus, les entreprises avec les entreprises etc.) ;
- ne sont souvent pas identifiés comme des acteurs du développement économique local à part entière (comme les associations en particulier, sachant que bien souvent ces dernières ne s'identifient elles-mêmes pas comme tel) ;
- ne sont pas légitimées comme acteur à part entière du développement économique (c'est souvent le cas des collectivités).

Or, l'esprit même du développement économique local réside dans l'hybridation des approches, des compétences, des savoir-faire et des réseaux. C'est grâce à une large concertation sur la question du développement économique d'un territoire donné que la pluralité des approches permettra de développer l'économie. Car, bien souvent, chacun dispose d'une partie du problème, ou de la solution.

Côté pouvoirs publics, il est avant tout nécessaire qu'une volonté politique soit affirmée et que des moyens spécifiques de coordination soient débloqués. Les élus de proximité, en contact direct avec les habitants et les entreprises locales, sont potentiellement une ressource très précieuse d'identification des besoins sociaux.

Ils peuvent aussi contribuer à mobiliser les énergies autour de projets structurants, tout en veillant à ce que des réponses entrepreneuriales ne se substituent pas à ce qui est assuré par l'action publique, avec un niveau de qualité satisfaisant, notamment pour tout ce qui concerne l'économie présentielle, en particulier la santé, la prise en charge de la dépendance, l'action sociale et l'éducation.

Côté entreprise, l'intérêt de contribuer à la vie du territoire d'implantation rencontre un certain nombre de freins qu'il importe de lever. Si les entrepreneurs souhaitent très majoritairement contribuer au développement de leur territoire, ils disposent généralement de peu de temps, et d'une connaissance parfois insuffisante de leur environnement socio-économique. D'une façon ou d'une autre, une entreprise est en interaction avec son territoire et a, en cela, une responsabilité sociétale importante. Elle doit avoir l'occasion d'apporter sa contribution au « mieux vivre localement » et saisir ces occasions pour participer à l'effort collectif, car elle y a son intérêt.

Côté vie associative, il est important que les associations qui sont en prise réelle avec les problématiques des territoires, prennent conscience qu'elles sont aussi des acteurs précieux du développement économique local et que leur contribution à l'animation du territoire est très importante.

Et de manière générale, les habitants des territoires sont aussi des ressources privilégiées dans le développement local ; il convient donc qu'ils soient conviés, d'une façon ou d'une autre, à participer de ces dynamiques collectives.

Mais la seule prise de conscience ne suffit pas. Afin de s'assurer de l'émergence d'une fertilisation croisée au service du développement économique local, il faut impérativement qu'un acteur anime un collectif composé de l'ensemble de ces parties prenantes. Que cet acteur crée les conditions de la rencontre, de la réflexion collective, de l'analyse des besoins et de la recherche des solutions.

Bref, il convient de mettre en mouvement de façon intentionnelle un collectif d'acteurs motivé par l'enjeu du développement local.

Le Conseil régional pourrait parfaitement être un acteur influent en ce sens.

# La Loi NOTRe : une nouvelle organisation pour le développement économique

Outre les acteurs naturels du développement économique, le CESER porte une attention particulière aux possibilités données par la loi aux élus locaux de contribuer aux logiques d'émergence de projets économiques.

En effet, la loi NOTRe rebat quelque peu les cartes en la matière en donnant la primauté de la compétence à la Région, notamment par le SRDE2I17 et en attribuant un champ spécifique au niveau communal et intercommunal.

## 17 Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation

Le renforcement des responsabilités régionales se traduit par l'affirmation de la compétence de la région en matière économique ; le renforcement de son rôle en matière de transports, l'affirmation de sa compétence en matière de tourisme avec la notion de chef de file et la responsabilité de la mise en place de plans régionaux de gestion des déchets et d'aménagement / gestion durable du territoire.

Cela constitue autant « d'outils » utiles à stimuler et à soutenir l'économie et le développement de proximité.

Ainsi, l'article 2 de la loi permet à l'avenir à la Région de définir ses orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, autant de champs d'interventions qui peuvent être déclinés au niveau local. Une capacité encore renforcée à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Il doit résulter de ce champ de compétence, réaffirmé et renforcé, une action régionale ouvrant la voie de la complémentarité avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Cette dynamique est d'autant plus facilitée que la loi y pourvoit en prévoyant que la mise en œuvre du SRDE2I est susceptible de conventions entre la région et les EPCI à fiscalité propre dont les décisions doivent être compatibles avec le schéma en matière d'aides aux entreprises.

Des EPCI dont l'article 65 de la loi prévoit que leur champ d'intervention économique est élargi<sup>18</sup> à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; à la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Les Conseils de développement devront, dans le cadre de cette loi, jouer un rôle de relai important, notamment par rapport aux initiatives et à la mobilisation de la société civile.

Ce contexte législatif rénové ouvre des perspectives au développement économique local, outre la conception et l'installation de filières courtes viables et le soutien aux initiatives micro-économiques et de leur essor, il doit être mis à profit pour concevoir, tester et développer de nouvelles façons d'entreprendre. Il apparaît en effet que des marchés potentiels existent localement, qu'ils sont pourvus par des acteurs extérieurs au territoire et qu'il est possible, sous réserve d'innover dans la façon d'entreprendre, de développer une économie de proximité viable pour pourvoir des besoins locaux avérés.

Le préalable indiscutable d'une telle perspective est l'implication active de tous les acteurs institutionnels concernés, comme nous l'avons démontré précédemment.

<sup>18</sup> Article L. 4251-16 CGCT

### **III. Réinventer un modèle d'organisation au service du développement économique local, c'est ce que nous proposons avec le projet « Émergence Beauvaisis »**

Comme cela a été indiqué précédemment, « **la clé du développement local se situe essentiellement dans la mise en valeur des ressources propres d'un territoire par ceux qui en connaissent toutes les richesses.** » (CESE)

Il importe pour ce faire d'adopter une vision endogène du développement local : le territoire fournit à l'entreprise, des infrastructures, une force de travail, un cadre de vie ; l'entreprise offre de l'activité, de l'emploi, de la consommation. La gouvernance territoriale devrait s'attacher à favoriser une attractivité qui soit le produit du territoire lui-même, notamment en encourageant les acteurs déjà présents à développer des activités en lien direct avec ce territoire.